

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

ESPOIRS LFB/LF2

Les équipes Espoirs LFB/LF2 sont constituées de 12 équipes Espoirs LFB et d'1 équipe Espoirs LF2. L'équipe Espoirs LF2 est celle du club dont l'équipe 1^{ère} a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente. Dans l'hypothèse où ce club ne pourrait engager d'équipe Espoirs LF2, le Bureau Fédéral sera compétent pour déterminer le club de LF2 qui engagera une équipe Espoirs LF2.

L'équipe Espoirs LF2 devient équipe Fédérale au terme de la saison suivant la relégation de l'équipe première en LF2 et sera engagée en NF3.

Les équipes Espoirs LFB/LF2 participent aux championnats NF1 et NF2 conformément au présent Règlement.

En complément de leur participation à ces compétitions, le présent Règlement Sportif Particulier des équipes Espoirs LFB/LF2 prévoit l'organisation des phases et rencontres spécifiques à ces équipes et les dispositions réglementaires particulières.

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (Avril 2023)

PHASE 2 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules A et B sont regroupées dans la poule G et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

Les trois équipes Espoirs LFB/LF2 des poules C et D sont regroupées dans la poule H et disputent entre elles la phase 2 en conservant les résultats directs acquis lors de la phase 1.

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

Les équipes Espoirs LFB/LF2 classées 1^{ère} des poules G et H à l'issue de la phase 2 sont qualifiées pour la phase 4.

Toutes les autres équipes Espoirs LFB/LF2 de NF2 ne disputent pas de phases 3 et 4.

PHASE 3 DES EQUIPES ESPOIRS LFB/LF2 ENGAGEES EN NF2

Les équipes classées 2^{ème} des poules G et H à l'issue de la phase 2 se rencontrent sur un match sec.

Ce match se tiendra chez l'équipe comptant le plus grand nombre de points à l'issue de la phase 2.

En cas d'égalité au nombre de points, elles seront départagées de la façon suivante :

1. Plus grande différence entre points marqués et points encaissés sur l'ensemble des rencontres de la phase 2 ;
2. Plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble des rencontres de la phase 2 ;
3. Tirage au sort.

L'équipe gagnante de cette rencontre sera qualifiée pour la phase 4.

PHASE 4 – FINALE A QUATRE

Les équipes qualifiées pour la Finale à Quatre sont :

- Les équipes Espoirs LFB/LF2 classées 1^{ère} des poules G et H à l'issue de la phase 2 (équipes A et B) ;
- L'équipe gagnante de la rencontre opposant les équipes classées 2^{ème} des poules G et H de la phase 3 (équipe C) ;
- L'équipe Espoirs LFB/LF2 évoluant en NF1 constitue la 4^{ème} équipe de la phase à Quatre (équipe D).

La Finale à Quatre se déroule sur un week-end.

Un appel à candidature sera lancé pour désigner l'organisateur de la Finale à Quatre. L'organisation de ces rencontres sera confiée prioritairement à un club de Ligue Féminine.

Les quatre équipes se disputent une Finale à Quatre selon le principe suivant :

- 1/2 finales (1 match sec) :
 - Rencontre 1 (R1) : A contre B
 - Rencontre 2 (R2) : C contre D
- Finales (1 match sec) :
 - Rencontre 3 (R3) : Vaincu R1 contre Vaincu R2
 - Rencontre 4 (R4) : Vainqueur R1 contre Vainqueur R2

Le vainqueur de la Finale à Quatre est sacré Champion de France des équipes Espoirs LFB/LF2 et évoluera en NF1 la saison suivante.

Les trois équipes vaincues de la phase 4 évolueront en NF2 la saison suivante.

La captation vidéo automatisée de ces rencontres est obligatoire via le dispositif validé par la FFBB.

The logo of the FFBB (Fédération Française de Basketball) is displayed as a large, semi-transparent watermark in the center of the page. It features a stylized basketball ball with a net, enclosed within a circular border, with the letters 'FFBB' written in a large, bold, blue font below it.

<p>ARTICLE 2 – EQUIPES</p>	<p>13 équipes Espoirs LFB/LF2 réparties comme suit selon les divers règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 équipe en NF1 ; • 12 équipes en NF2 ; <p>Dans le cas où l'équipe promue en LFB ne dispose pas d'une équipe réserve qui devient équipe Espoirs LFB, la Commission Fédérale 5x5 prévoira l'engagement d'une équipe Espoirs LFB pour ce club.</p>																																	
<p>ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION (Juin 2018 – Mai 2019 – Février 2020 – Avril 2021 – Avril 2023 – Avril 2024)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2</th> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="width: 20%;">Nombre de joueuses autorisées</td> <td style="width: 20%;">Domicile</td> <td style="width: 80%;">8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Nombre de joueuse de plus de 20 ans</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>1C ou OCT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>OC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>OCAST (Hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)</td> <td>Blanc</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune (JN)*</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange (ON)*</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Statut des joueuses</td> <td colspan="2">Seules les joueuses amateurs, sous convention de formation ou ayant un contrat de travail de joueuse stagiaire peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.</td> </tr> </table> <p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p>	Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2			Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 12 maximum	Extérieur	8 minimum / 12 maximum	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou OCT	Sans limite	2C	0	ASP	0	OC	Sans limite	OCAST (Hors CTC)	0	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune (JN)*	1	Orange (ON)*	0	Statut des joueuses	Seules les joueuses amateurs, sous convention de formation ou ayant un contrat de travail de joueuse stagiaire peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.	
Règles de participation ESPOIRS LFB/LF2																																		
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum / 12 maximum																																
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum																																
	Nombre de joueuse de plus de 20 ans	0																																
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou OCT	Sans limite																																
	2C	0																																
	ASP	0																																
	OC	Sans limite																																
	OCAST (Hors CTC)	0																																
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite																																
	Vert	Sans limite																																
	Jaune (JN)*	1																																
	Orange (ON)*	0																																
Statut des joueuses	Seules les joueuses amateurs, sous convention de formation ou ayant un contrat de travail de joueuse stagiaire peuvent participer aux rencontres des équipes Espoirs LFB/LF2, à l'exception du championnat Nationale Féminine 3.																																	
<p>ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES (Décembre 2021)</p>	<p>Conditions spécifiques pour les équipes Espoirs LFB/LF2</p> <p>Les rencontres de championnat de NF1 et NF2 sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2.</p> <p>Ces mêmes dispositions seront applicables aux équipes des centres d'entraînement labellisés de LF2 évoluant en NF1 et NF2 (cf. RSP NF1 et NF2).</p>																																	
<p>ARTICLE 5 – SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>																																	